

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉCISION N° 008/2026 : **DOMAINE ET PATRIMOINE**
Convention d'utilisation d'installations sportives
ASG FOOTBALL et Association Génération Sport

Acte publié le
11 MARS 2026

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020/076 du 11 septembre 2020, portant adoption de la modification du règlement intérieur des équipements sportifs, des espaces de loisirs et sites de pratique de Grézieu-la-Varenne,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT la demande de l'ASG FOOTBALL afin d'utiliser des installations sportives dans le cadre de l'organisation exceptionnelle d'un stage de football avec l'association Génération Sport à destination des enfants pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2026,

CONSIDÉRANT la disponibilité de ces équipements sur les créneaux horaires demandés,

DÉCIDE

DE SIGNER la convention d'utilisation d'installations sportives au profit de l'ASG FOOTBALL avec l'association Génération Sport, telle qu'annexée à la présente décision.

Grézieu-la-Varenne, le 11 mars 2026

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

